



Association Nationale du Torball Handi-Valide (ANTHV)
5, rue des Wallons - 75013 Paris
Tél. : 06-08-27-27-12 ; Mail : vincent.rignault@free.fr
Site web : www.torball-anthv.fr

ASSEMBLEE GENERALE DU 17 OCTOBRE 2015

PROCES VERBAL

Etaient présents du Conseil d'Administration :

FILIPPINI Sébastien (Secrétaire Général)	HALLAMI Abdelilah	HERAUD Yannick
KNOEPFLIN Claude	PRIGENT Sophie (Trésorière)	
RIGNAULT Vincent (Président)	VERGUET Gérard	

Excusés : DELEUZE Odyle, GRELLIER Michel

La séance est ouverte à 10h15.

1. Accueil

V. RIGNAULT remercie l'Association Valentin Haüy (AVH) d'avoir une nouvelle fois mis à disposition du Torball national sa salle de l'auditorium et ses locaux à l'occasion de cette véritable première assemblée générale. Il souligne particulièrement la bonne volonté de l'AVH malgré le passage du Torball de la fédération Handisport à l'ANTHV.

Le choix des repas de midi est fait pour 48 personnes.

Suite à son décès 11 jours plus tôt, un hommage à Isabelle RIGNAULT, femme de V. RIGNAULT et sœur de S. PRIGENT, est rendu.

Il y a un an était annoncé en réunion annuelle des clubs de Torball, l'intention de créer l'ANTHV. Face aux positions renouvelées et confirmées par la Fédération Française Handisport (FFH), ce projet est devenu réalité dans le souci de développer le Torball dans tous ses aspects et en respectant le tissu local d'Handisport pour ne pas trop porter préjudice aux clubs.

2. Rapport Moral :

- Bilan de la saison dernière :

Remerciements sont faits aux clubs pour les organisations de la saison précédente et tout particulièrement les clubs qui n'étaient pas dans l'obligation d'organiser. Au total : 10 tours de championnats, 2 coupes de France et un critérium scolaire. Toutes ces organisations ont été bien menées dans le respect du règlement du championnat de France. Un petit bémol toutefois est à noter, non pas aux clubs organisateurs, mais auprès de certains clubs participants et invités. En effet, les délais de réponse et notamment le retour des bulletins d'inscriptions ont été longs et hors délais, ce qui a pu poser problème aux clubs organisateurs. Il est rappelé de respecter les délais impartis et d'envoyer, en temps et en heure, les documents et règlement.



Association Nationale du Torball Handi-Valide (ANTHV)
5, rue des Wallons - 75013 Paris
Tél. : 06-08-27-27-12 ; Mail : vincent.rignault@free.fr
Site web : www.torball-anthv.fr

Une mention spéciale et particulière pour l'ASCCB Besançon qui a organisé une coupe de France masculine hors normes avec 18 équipes présentes, environ 150 personnes à gérer. Cela a été fait de la plus belle des façons, sans aucun grain de sable. Les retours ont été unanimes dans le sens d'une forte envie d'y revenir...

Parallèlement, des remerciements sont adressés à Gérard VERGUET et Philippe CHARRIER du club de l'ASCCB Besançon pour la gestion des ballons, qui dans un second temps seront rendus à la FFH à leur demande.

- Création de l'ANTHV :

En avril 2015, à l'initiative de l'ensemble des membres de la Commission Torball de la FFH et de M. GRELLIER était créé l'Association Nationale du Torball Handi-Valide (ANTHV). Cette création était soutenue financièrement et structurellement par l'Union Nationale des Déficients Visuels (UNADEV) où le Torball intégrait officiellement son service des sports en tant que discipline pour déficients visuels à développer et à promouvoir.

L'ANTHV et l'UNADEV se sont fixées mutuellement trois axes principaux d'objectifs : les clubs, les jeunes et l'international.

Pour les clubs, une aide à l'organisation des championnats de France a été allouée. Les organisateurs de tournois internationaux ont aussi été subventionnés : CAH Clermont-Ferrand et ANICES Nice. Seuls les tournois nationaux n'ont pas fait l'objet d'une aide quelconque.

Pour les jeunes, l'ANTHV a aidé financièrement le critérium scolaire. Un projet de compétition pour les moins de 20 ans est à l'étude pour se dérouler un samedi à la différence du critérium scolaire qui se tient le mercredi.

Pour l'international, des collectifs nationaux UNADEV ont été mis au point. Ces sélections nationales féminine et masculine ont participé à des stages de présélection et sélection ainsi qu'à un championnat du monde IBSA.

Ce rapport moral est accepté en l'état sachant qu'aucun vote ne peut encore intervenir au sein de notre association nationale. Il faut un an d'existence pour pouvoir voter.

3. Bilan financier

- Budget UNADEV :

Les lignes budgétaires attribuées par l'UNADEV en avril 2015 sont présentées. Le budget alloué est de 90 000 €. Il est rappelé que la FFH avait alloué à la Commission Torball un budget de 10 500 € la saison passée).

Ces lignes budgétaires sont allouées sur une année civile ce qui n'est pas toujours adapté au fonctionnement de l'ANTHV. Ces lignes budgétaires ne seront pas utilisées en totalité à la fin de cette année 2015 car le début réel des dépenses par l'ANTHV ne s'est effectué qu'à partir de Mai 2015. S. PRIGENT fait mention de l'exception de l'international qui a bénéficié d'un sponsor au travers d'une fondation à Nice et ce partenaire est remercié chaleureusement.



Association Nationale du Torball Handi-Valide (ANTHV)
5, rue des Wallons - 75013 Paris
Tél. : 06-08-27-27-12 ; Mail : vincent.rignault@free.fr
Site web : www.torball-anthv.fr

- Dépenses UNADEV pour l'ANTHV.

Total par lignes budgétaires	
Equipements + floccages	0,00
Inscription	6 650,00
Inscription IBSA championnat du Monde	3 800,00
Coupe d'Europe Pologne (Clermont et Poitiers)	2 850,00
Train, transport	6 417,90
Réunion ANTHV - UNADEV à Paris	301,26
Soutiens clubs Martinique et Guyane participations championnats	4 021,25
Déplacements membres CA	1 476,54
Stage équipe féminine UNADEV à Clermont	618,85
Stages et Séminaires	1 859,57
Stage équipe masculine UNADEV à Marseille	468,00
Trousse à pharmacie	46,25
Stage équipe féminine UNADEV à Clermont	1 345,32
Hébergements et Restaurations	20 896,70
Critérium National de Torball S3AIS69	2 487,20
Subvention Tournoi International Nice le 11/04	1 720,00
Soutien Clubs organisations 2nd tours	10 314,00
D3 masc Aubervilliers	482,70
D1 masc Marseille	
D2 masc Tours	
D1 fem Poitiers	
D4 masc Lyon	
Coupe de France masc Besançon	4 392,80
Soutien Tournoi International Clermont-FD	1 500,00
Prestations et Honoraires	
Loc Abt véhicule + parking	1 810,00
<i>Championnat du Monde Suisse</i>	<i>1 810,00</i>
	37 634,17

Ce budget ne nous est pas versé en numéraire. Seule les présentations de facture au nom de l'UNADEV sont remboursées. S. PRIGENT précise que le nom des participants doit être indiqué sur les factures.

Ainsi pour avoir un peu de liquidité, le compte de l'ANTHV a été crédité d'un montant de 5 000 € suite à un prêt de l'ASSHAV Poitiers et qui sera remboursé sans intérêts.

Pour information, S. PRIGENT annonce que les adhésions annuelles de 40 € seront encaissées pour la fin du mois d'octobre.



Association Nationale du Torball Handi-Valide (ANTHV)
5, rue des Wallons - 75013 Paris
Tél. : 06-08-27-27-12 ; Mail : vincent.rignault@free.fr
Site web : www.torball-anthv.fr

Yvonick EDET (Grenoble H) demande si il y a une procédure de demande d'aide financière spécifique pour les organisateurs ? V. RIGNAULT répond qu'il n'y a aucune procédure de demande spécifique pour les organisateurs de Challenge et d'Open. Par contre, pour toutes autres aides (tournoi international, tournoi national), il faudra établir une demande spécifique auprès de l'ANTHV. Il n'y a pas de délai fixé pour faire cette demande. Elle devra être faite le plus tôt possible pour avoir le temps d'obtenir un avis favorable avant la manifestation envisagée.

4. Objectifs de l'année :

V. RIGNAULT annonce que les trois grands axes d'objectifs sont reconduits pour cette saison.

Les clubs seront aidés au travers de l'organisation des challenges et des opens surtout quand il y a plus d'équipes que dans un niveau de challenge classique.

Pour les jeunes, si l'ANTHV devrait aider financièrement l'organisation du critérium scolaire, V. RIGNAULT précise que l'ANTHV ne pourra guère aller plus en profondeur pour ne pas perturber le fonctionnement du critérium scolaire. En effet, des conventions existent avec la FFH et il serait difficile de demander aux jeunes de prendre une carte sport spécifique pour le Torball alors qu'ils peuvent pratiquer avec leur licence Handisport plusieurs disciplines. Le projet d'une compétition Jeunes le samedi sous l'égide de l'ANTHV et de l'UNADEV sera poursuivi la saison prochaine.

Côté international, la participation au championnat du monde IBSA n'était qu'une étape. Des stages seront de nouveau organisés. Un tournoi d'équipes nationales sera mis en place. L'ANTHV proposera sur le plan mondial la création d'une fédération internationale de Torball au travers de laquelle des compétitions officielles pourraient être accessibles aux sportifs français.

V. RIGNAULT évoque la réunion du 3 octobre 2015 qui a eu lieu à la FFH pour relancer le Torball au niveau fédéral. Il s'avoue choquer par le Président du club de Brest qui n'a parlé du Torball qu'au travers de la subvention qu'il obtenait chaque année grâce à l'organisation du championnat de France et qu'il n'aura plus dorénavant. Cette position très restrictive sur le Torball laisse à penser du bien-fondé de la création de l'ANTHV. Jean-Michel CONCAUD (CS AVH 31 Toulouse) ajoute que cette même personne étant également président de comité régional, son intervention était d'autant plus grave.

Il est fait lecture du compte rendu de la réunion du 3 octobre rédigé par le Directeur Technique National. A. HALLAMI précise qu'une nouvelle fois ces compte rendus ne reflètent pas la réalité des échanges des réunions sur lesquelles ils portent. L'information à retenir est que la FFH veut organiser un championnat de France de Torball avec les clubs qui le souhaiteraient.

V. RIGNAULT ajoute que sur ce championnat Handisport, les clubs restent totalement libres de faire ce qu'ils veulent. L'ANTHV ne veut pas s'y opposer. Cependant, si ce championnat existe, il sera d'autant plus difficile à l'ANTHV de faire reconnaître ses propres compétitions auprès du Ministère de la Jeunesse et des sports. C'est à chacun de prendre ses responsabilités quant à l'avenir de notre discipline.

Nadège BERHTIER (CS AVH Lyon) s'interroge sur le fait qu'avec ce championnat Handisport, il faudra prendre deux licences différentes entre FFH et UNADEV. Il lui est répondu qu'en plus de cette double licence, il sera nécessaire pour un club de prévoir un deuxième budget.



Association Nationale du Torball Handi-Valide (ANTHV)
5, rue des Wallons - 75013 Paris
Tél. : 06-08-27-27-12 ; Mail : vincent.rignault@free.fr
Site web : www.torball-anthv.fr

Elisabeth WEZEMAEL (CAH Clermont-Ferrand) ajoute que cela fera d'autant plus de week-ends occupés dans la saison. V. RIGNAULT lui répond que le championnat Handisport ne se ferait que sur une seule journée et n'aurait pour but que de conserver le label Championnat de France afin de pouvoir demander des subventions. Il n'y a aucun intérêt dans la pratique elle-même.

Nabil BAICH demande si la FFH a les moyens humains pour organiser son championnat. V. RIGNAULT lui répond que si elle cherche des organisateurs auprès des clubs, ses moyens humains, notamment en arbitres, sont limités.

Jean-Michel CONCAUD (CS AVH 31 Toulouse) évoque aussi le fait que le vainqueur du championnat pourrait participer à la coupe d'Europe des clubs champions de l'IBSA. V. RIGNAULT abonde en précisant si cette coupe d'Europe est reconduite, l'IBSA ne voulant désormais que développer que les disciplines paralympiques.

André TORRES souhaite savoir quel tendance l'ANTHV prendra dans l'avenir par rapport à la participation de joueurs voyants. Il lui est répondu qu'avec la création de la Fédération Internationale du Torball, les valides seraient intégrés.

- Ligne budgétaire UNADEV :

En termes financiers, il est prévu que l'ANTHV pour 2016 demande à l'UNADEV de revoir la répartition dans ses lignes budgétaires alloués afin de mieux aider les clubs dans des secteurs qui les touchent directement : hébergement, restauration, transports, équipement ... Une ligne consacrée à la communication serait également bien utile pour achever le projet en cours d'un site Internet.

Equipements + flocages	7 000,00
Inscription	7 000,00
Train, transport	24 000,00
Stages et Séminaires	10 000,00
Hébergements et Restaurations	35 000,00
Prestations et honoraires	4 000,00
Loc Abt véhicule + parking	3 000,00

5. ANTHV :

- Les règlements,

V. RIGNAULT présente ses excuses pour ne pas avoir transmis un règlement des challenges par manque de temps et surtout parce que seulement trois points ont été modifiés :

Deux joueurs de l'ANICES Nice ont proposé de modifier l'article 9 du règlement concernant les équipes réserves et plus particulièrement d'autoriser qu'une équipe réserve puisse jouer dans le même niveau que son équipe première. Le conseil d'administration a répondu que pour des raisons d'équité sportive, de promotion du Torball, une telle proposition ne pouvait être acceptée.



Association Nationale du Torball Handi-Valide (ANTHV)
5, rue des Wallons - 75013 Paris
Tél. : 06-08-27-27-12 ; Mail : vincent.rignault@free.fr
Site web : www.torball-anthv.fr

Il serait trop difficile de gérer de tels effectifs. Le risque de forfait serait augmenté. Des arrangements entre équipes seraient aussi envisageables. Dans la même question, ces deux joueurs demandaient à ce que les équipes réserves soient autorisées jusqu'au niveau 2. Le conseil d'administration n'a pas non plus donné une suite favorable à cette demande à une courte majorité. Le règlement ne changera donc pas pour les équipes réserves jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Jean-Michel CONCAUD (CS AVH 31 Toulouse) demande si le même club peut toujours avoir plusieurs équipes réserves. Il lui est répondu que c'est toujours possible tant qu'elles ne sont pas au même niveau et ne peuvent pas prétendre aller au-delà du niveau 3.

1. L'article 17 du règlement a été modifié en ce que les voyants peuvent désormais être deux sur le terrain et ne sont plus limités à un seul. Autrement dit, il peut n'y avoir qu'un seul déficient visuel sur le terrain et il doit y en avoir au moins un pour les challenges.

2. Autre modification envisagée pour la saison prochaine, en accord avec l'UNADEV, le conseil d'administration souhaite utiliser le barème de la déficience visuelle de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) plutôt que celui de l'IBSA. L'OMS fait en effet courir le champ de la déficience visuelle jusqu'à 4 dixièmes.

Cyril FERREIRA demande si avec cette ouverture vers les voyants et les malvoyants, la nécessité de porter des patchs ne va pas devenir indispensable. Le conseil d'administration n'a pas vraiment statué sur ce sujet, le système actuel de contrôle en cas de suspicion paraissant suffisant. S. PRIGENT fait lecture de l'article 26 du règlement sur ce contrôle.

Yvonick EDET signale qu'il n'y avait pas de problème avec un voyant et que donc ce n'est pas deux valides qui vont en créer plus. Daniel SOULIE (CS AVH 31 Toulouse et arbitre) précise que pour un voyant le fait de voir un peu de lumière malgré les lunettes opaques, est plus perturbant qu'avantageux.

3. V. RIGNAULT annonce que le budget de l'UNADEV ne devant pas aider que les clubs organisateurs, mais aussi profiter à tous les clubs, le conseil d'administration a décidé de revoir à la baisse les forfaits d'hébergement et de restauration (article 15 du règlement).

Ces forfaits ont été modifiés de la façon suivante :

Forfaits	Actuel	Nouveaux
1 repas :		
déjeuner (midi)	10 Euros	10
dej + diner (soir)	20 Euros	20
2 repas	30 Euros	30
1 repas + 1 nuit	50 Euros	40
2 repas + 1 nuit	65 Euros	50
2 repas + 2 nuits	80 Euros	60
3 repas + 2 nuits (coupe de France)	90 Euros	



Association Nationale du Torball Handi-Valide (ANTHV)
5, rue des Wallons - 75013 Paris
Tél. : 06-08-27-27-12 ; Mail : vincent.rignault@free.fr
Site web : www.torball-anthv.fr

- Les mutations,

V. RIGNAULT rappelle qu'avec le changement de structure (FFH/ANTHV), il est difficile d'imposer aux clubs des règles de mutation. Cependant, si la saison prochaine, le système fédéral risque d'être reproduit pour l'ANTHV, la seule obligation réside en l'impossibilité de muter entre deux tours de challenge, sauf conditions particulières à justifier.

Yvonick EDET demande si la possibilité de muter entre les deux tours pour le cas où un joueur n'a pas joué une seule seconde au premier tour ne pourrait pas être retenue. V. RIGNAULT lui répond que rien n'est prévu à ce sujet et que le règlement sera transmis en cours de saison pour l'année prochaine.

Pour la saison 2016-2017, les mutations seront envisageables jusqu'au 15 octobre 2016.

- Les cartes sports :

Jean-Michel CONCAUD (CS AVH 31 Toulouse) demande si un joueur de Torball qui a déjà une carte sport est obligé d'en prendre une autre pour une activité sportive différente, notamment pratiquée chez Handisport ? Peut-on pratiquer dans deux clubs différents deux disciplines couvertes par l'assurance avec la même carte sport ? Combien de sports au maximum sont couverts par une carte sport UNADEV ?

V. RIGNAULT répond par l'affirmative à la première question et transmettra les deux autres à l'UNADEV. Une réponse écrite sera faite.

Jean-Michel CONCAUD (CS AVH 31 Toulouse) souhaiterait savoir pourquoi la carte sport concerne Torball et Goalball et que les deux disciplines ne sont pas distinctes. Il lui est répondu que l'UNADEV ne semble pas pour l'instant pour des raisons stratégiques à long terme vouloir gérer les deux disciplines séparément.

Aurélien ROBIEU (CST Laval) demande si avec une carte sport compétition, il est possible de pratiquer en loisir dans un autre. La réponse est affirmative, la carte sport compétition couvre des entraînements qui pourraient être effectués dans un autre club.

Joël MEYER (AH Yzeure) demande si avec une carte sport cadre, il faut prendre aussi une carte loisir en plus pour pratiquer. V. RIGNAULT conseille plutôt de prendre une carte sport loisir en premier, la carte sport cadre sera alors gratuite.

Yvonick EDET signale suite à un incident lors d'une compétition avoir connu des soucis matériels et de temps pour se faire rembourser. Il voudrait savoir si avec l'UNADEV, ce serait plus rapide. V. RIGNAULT répond par la négative sachant que c'est la même mutuelle qui traite ces incidents. Par contre, il ne faut pas hésiter à en parler avant l'assemblée générale pour faire remonter les problèmes au niveau de la mutuelle et de l'UNADEV.

Les déclarations d'accident seront téléchargeables sur le site de l'ANTHV.



Association Nationale du Torball Handi-Valide (ANTHV)
5, rue des Wallons - 75013 Paris
Tél. : 06-08-27-27-12 ; Mail : vincent.rignault@free.fr
Site web : www.torball-anthv.fr

- Le Conseil d'Administration décide qu'une aide aux nouveaux clubs ou nouvelles sections Torball de 1000 € sera attribuée par équipe engagée en challenge. Cette somme sera versée sur présentation de factures ou de demande de prise en charge de titres de transport.

V. RIGNAULT précise que des billets SNCF ne peuvent être remboursés mais que ceux-ci peuvent être achetés directement par la plateforme de transport de l'UNADEV.

Ainsi pour la prochaine saison, une aide sera accordée aux nouveaux clubs : 1000 € pour Rouen et 2000 € pour le Torball Costarmoricain qui engage 2 équipes.

Aurélien ROBIEU (CST Laval) demande si un club peut demander une aide à l'acquisition de matériel. Il lui est répondu que sur demande écrite et argumentée, avec budget prévisionnel et devis, le conseil d'administration peut donner un avis favorable.

V. RIGNAULT souligne que, contrairement à ce que la FFH prétend, la quasi-totalité des clubs de Torball ont adhéré au projet ANTHV, sans que l'on puisse parler pour autant d'obligation. Il remercie l'ensemble des associations sportives qui ont suivi l'ANTHV et insiste particulièrement sur l'exemple d'Yzeure et de son responsable Joël MEYER qui même sans engager d'équipe en challenge a souscrit une adhésion. C'est ce qui donne envie de poursuivre les efforts.

Pour cette saison 2016-2017, six nouvelles équipes et deux nouveaux clubs (Rouen et le Torball Costarmoricain de Lamballe) sont venus renforcer les rangs du Torball national. Ainsi, le développement du Torball continue et un cinquième niveau masculin est créé. Côté féminin, neuf équipes se sont engagées, si bien qu'il faudra prévoir deux gymnases par tour pour faire disputer les 36 matchs en un samedi.

Après discussions, l'AVH Paris pour rendre service se porte candidat à l'organisation du second tour de N4 masculin.

Il reste un organisateur à trouver pour l'open masculin. S. PRIGENT fait remarquer les mauvaises informations que l'on trouve sur les réseaux sociaux. Il était par exemple annoncé que l'open masculin se tiendrait à Besançon en 2016. Elle demande à tous d'être vigilant sur ces informations.

V. RIGNAULT rappelle que le Comité Régional Handisport du Languedoc Roussillon qui avait déjà organisé plusieurs coupes de France aurait été prêt cette année à aider le Torball une nouvelle fois. Cependant, à l'annonce de la création de l'ANTHV, ce comité régional a malheureusement décliné son offre.

Erwan EDET (CS AVH 72 Le Mans) annonce que son club va étudier dans les prochains jours la possibilité d'organiser l'open masculin. Il ne s'engage pas mais donne une réponse rapidement.



Association Nationale du Torball Handi-Valide (ANTHV)
5, rue des Wallons - 75013 Paris
Tél. : 06-08-27-27-12 ; Mail : vincent.rignault@free.fr
Site web : www.torball-anthv.fr

Les dates des challenges et opens sont récapitulées :

CHALLENGES

1er tour		
N1 masculine	AVH Toulouse	16/01/2016
N4 masculine	CAH Clermont Fd	23/01/2016
N3 masculine	Sablé sur Sarthe	06/02/2016
N2 masculine	Handisport Rennes	13/02/2016
N5 masculine	Torball Costarmoricain	13/02/2016
N1 féminine	MTC Mulhouse	20/02/2016

2nd tour		
N1 masculine	Lisieux Handisport	21/05/2016
N1 féminine	DBT Nantes	28/05/2016
N5 masculine	ANICES	04/06/2016
N3 masculine	ASSHAV Poitiers	11/06/2016
N2 masculine	ASCCB Besançon	18/06/2016
N4 masculine	AVH Paris	14/05/2016

OPENS

Féminin	AVH Lyon	30/04/2016
Masculin	ASAAS Strasbourg	25/26/06/16

Elisabeth WEZEMAEL (CAH Clermont-Ferrand) évoque que suite à sa réponse au courrier du DTN de la FFH, plusieurs personnes se sont manifestées pour lui témoigner leur soutien. A cette occasion, une personne de Bourgogne serait éventuellement volontaire pour développer le Torball dans sa région. Les coordonnées de S. FILIPPINI seront données.

Elisabeth WEZEMAEL (CAH Clermont-Ferrand) souhaiterait savoir comment récupérer des ballons de Torball aujourd'hui. V. RIGNAULT lui répond que dès la démission de la Commission Torball, un courrier avait été envoyé à S. PRIGENT lui enjoignant de rendre tout matériel appartenant à la FFH. Cela allait du micro-ordinateur portable jusqu'aux clochettes et ficelles, en passant par les ballons. Une nouvelle commande sera faite par l'ANTHV dans les semaines à venir mais en attendant, les clubs peuvent toujours s'adresser directement à la FFH.

Des ballons seront toujours offerts aux organisateurs de Challenges et d'Open.

- Organisations : composition des niveaux du challenge et tirage au sort

Le tirage au sort effectué a donné les résultats suivants :



Association Nationale du Torball Handi-Valide (ANTHV)
5, rue des Wallons - 75013 Paris
Tél. : 06-08-27-27-12 ; Mail : vincent.rignault@free.fr
Site web : www.torball-anthv.fr

National 1 féminine :

CAH CLERMONT-FERRAND	G
TORBALL COSTARMORICAIN	A
CS AVH LYON	F
MULHOUSE TC	H
DBT NANTES 44	E
ANICES NICE	C
AVH PARIS	B
ASSHAV POITIERS	D
CS AVH TOURAINE	I

National 1 masculine :

CAH CLERMONT-FERRAND	A
LISIEUX H	B
CS AVH LYON	C
ASCND MARSEILLE	G
AVH PARIS	F
COPAA PARIS	E
ASSHAV POITIERS	D
CS AVH 31 TOULOUSE	H

National 2 masculine :

CHHA AUBERVILLIERS	B
ASCCB BESANCON	D
CST LAVAL	E
CS AVH 72 LE MANS	G
ANICES NICE	F
HANDISPORT RENNES CLUB	H
ASAAS STRASBOURG	C
CS AVH TOURAINE	A

National 3 masculine :

GRENOBLE H	E
CS AVH LYON Rés.	F
AMPEA MARTINIQUE	D
MULHOUSE TC	C
ANICES NICE Rés.	A
ASSHAV POITIERS Rés.	G
CS AVH 31 TOULOUSE Rés.	B



Association Nationale du Torball Handi-Valide (ANTHV)
5, rue des Wallons - 75013 Paris
Tél. : 06-08-27-27-12 ; Mail : vincent.rignault@free.fr
Site web : www.torball-anthv.fr

National 4 masculine :

CHAUMONT HA	A
CAH CLERMONT-FERRAND Rés.	B
TC GUYANAIS	C
AVH PARIS Rés.	D
COPAA PARIS Rés.	F
ASAAS STRASBOURG Rés.	E

National 5 masculine :

H ANGERS	E
CHHA AUBERVILLIERS Res.	D
TORBALL COSTARMORICAIN	C
DBT NANTES 44	A
ANICES NICE Rés.2	B
APST ROUEN	F

6. Arbitrage

L'ensemble du corps arbitral a sifflé 371 matchs au cours de la saison écoulée. Y. HERAUD insiste particulièrement sur les arbitres les plus actifs : S. PRIGENT avec 9 journées et 55 matchs arbitrés, C. KNOEPFLIN avec 6 journées et 41 matchs arbitrés, P. CAILLAULT avec 5 journées et 31 matchs arbitrés, C. DE LA RUE DUCAN avec 4 journées et 30 matchs arbitrés, Y. HERAUD avec 6 journées et 35 matchs arbitrés.

Sept stagiaires ont évolué la saison dernière en division 2, 3 et 4. Les arbitres qui ont suivi les stagiaires sont vivement remerciés. Ces stagiaires feront une deuxième année pour valider leur pratique.

Les problématiques rencontrés cette année résident principalement dans des désistements de dernière minute qui n'ont pu être compensés ou remplacés. Certains organisateurs ont rencontré aussi des difficultés pour former des tables de marque compétentes.

C. DE LA RUE DUCAN est validé et a été coopté par le conseil d'administration pour aider les responsables de l'arbitrage : Y. HERAUD et C. KNOEPFLIN.

Mikaël MAUNIER et Karolina LAZAREWICZ ont été promu au grade d'arbitre confirmé.

Un stage d'arbitrage a été organisé à Clermont-Ferrand avec 4 stagiaires en mars 2015.

Pour la saison prochaine, l'ANTHV disposera de 15 arbitres officiels et de 7 stagiaires.

Il est à l'étude la possibilité de mettre un arbitre de plus dans les niveaux inférieurs pour la supervision des stagiaires.



Association Nationale du Torball Handi-Valide (ANTHV)
5, rue des Wallons - 75013 Paris
Tél. : 06-08-27-27-12 ; Mail : vincent.rignault@free.fr
Site web : www.torball-anthv.fr

Un stage d'arbitrage est prévu du 11 décembre midi au 13 décembre midi à Toulouse en parallèle d'un tournoi amical. Le coût est de 180 € par personne hors frais de transport. Les bulletins d'inscription seront à retourner à C. KNOEPFLIN. Tout arbitre doit avoir un certificat de non contraindication et une carte sport. Jean-Michel CONCAUD a évoqué les modalités de financement de ce stage, soit par le club, soit par l'UNADEV.

Les arbitres recevront prochainement un tableau avec leurs disponibilités à déclarer pour la saison.

Un nouvel équipement pour arbitre est à l'étude. Les anciennes tenues avec le logo FFH ne pourront plus être portées sur les compétitions ANTHV.

Un projet d'un chronomètre vibreur des huit secondes pour arbitre est à l'étude dont C. DE LA RUE DUCAN est en charge. Différentes unités de recherche ont été contactés et on est en attente de leurs travaux.

Elisabeth WEZEMAEL (CAH Clermont-Ferrand) et Nadège BERTHIER (CS AVH Lyon) souhaiteraient avoir un annuaire des arbitres mis à jour. Cet annuaire sera inséré sur le nouveau site avec toutes les nouveautés. Par contre, il n'y aura aucune adresse. Pour contacter les arbitres, il faudra passer soit par leur club de rattachement, soit par l'ANTHV. Cette mise à jour concernera également la liste des tables de marque validées.

C. DE LA RUE DUCAN souhaiterait avoir des débats et une procédure définie sur l'évaluation des arbitres confirmés. Il lui est répondu que faisant partie de la commission d'arbitrage, il pourra l'aborder avec les autres arbitres. Mais cela reste encore en projet.

Daniel SOULIE (CS AVH 31 Toulouse et arbitre) souhaiterait savoir si un logiciel de table de marque comme il en existe sur certaines organisations ne pourrait pas être généralisé à toutes les compétitions. S. PRIGENT précise qu'il s'agit en fait d'un fichier Excel qui a été créé par Annick MERLIN et pas un logiciel. Celle-ci ne veut pas communiquer son fichier. Il est donc fait appel aux bonnes volontés pour en bâtir un autre.

7. Formation

En l'absence d'O. DELEUZE, responsable des formations entraîneur, A. HALLAMI, qui l'assiste avec F. GUITET, annonce qu'un stage d'initiateur sera organisé en 2016 à Marseille. Il sera conçu sur une base de 35 heures en 2 fois 2,5 jours. Son coût est fixé à 300 €, hors frais d'hébergement et de restauration. Un minimum de trois stagiaires est requis pour que cette session ait lieu.

Les clubs de Rouen et de Lyon pourraient être intéressés par une telle formation et la question d'un financement des stagiaires par l'ANTHV est posée. La réponse est négative car l'ANTHV finance déjà les formateurs et quitte à aider les stagiaires, où une inégalité pourrait se créer entre les clubs qui peuvent régler et ceux qui ne peuvent pas le faire pour leur volontaire, c'est plus sur les coûts du stage que l'ANTHV compte agir dans l'avenir, ce qui serait plus juste et notamment pour les stagiaires indépendants.



Association Nationale du Torball Handi-Valide (ANTHV)
5, rue des Wallons - 75013 Paris
Tél. : 06-08-27-27-12 ; Mail : vincent.rignault@free.fr
Site web : www.torball-anthv.fr

Un stage de Torball pour les jeunes sera organisé à Marseille du vendredi 27 novembre après midi au dimanche 29 novembre. Ce stage de perfectionnement est ouvert aux jeunes de 15 à 20 ans. Les places sont limitées à 12 jeunes. Pour plus d'informations ou pour s'inscrire, les personnes intéressées doivent contacter directement O. DELEUZE.

8. perspectives internationales

V. RIGNAULT évoque les buts et les difficultés pour remonter un secteur d'équipes nationales. Dans un premier temps, l'objectif était de structurer ce secteur. Mais avec la proximité dans le temps du championnat du monde en Suisse, il a fallu travailler dans l'urgence, ce qui n'a pas toujours été satisfaisant, notamment pour les deux entraîneurs, Florence GUITET et Mikaël MAUNIER. Une semaine avant le départ pour la Suisse, la participation des deux collectifs n'était pas encore assurée du fait d'un acharnement certain des responsables fédéraux et internationaux de l'IBSA. C'est pourquoi pour cette compétition internationale, l'objectif n'était pas de résultats, mais de montrer aux autres nations notre existence et surtout notre détermination. Cela a été fait et il faut s'en féliciter des joueurs aux responsables de l'ANTHV. Ce forcing de la FFH et de l'IBSA pour empêcher la participation des collectifs de l'ANTHV à ce championnat du monde, a eu le seul mérite de convaincre l'UNADEV de soutenir le projet de création d'une Fédération Internationale du Torball.

Il faut à présent continuer en travaillant dans un climat plus serein. A. HALLAMI a été nommé par le conseil d'administration, suite à ce championnat du monde, coordonnateur des collectifs UNADEV. Il est la personne référente pour les entraîneurs et rend compte auprès du conseil. Il expose les objectifs 2016.

Il rappelle tout d'abord que le collectif féminin a fini 3^{ème} sur 4 au championnat du monde, alors que le collectif masculin terminait 5^{ème} sur 6. Vu le temps de préparation et de construction de ces deux équipes, de tels résultats ne sont guère significatifs. Pour l'avenir, chaque équipe devrait connaître deux stages de présélection et un tournoi international. Chaque collectif est à la recherche de personnel pour étoffer l'encadrement des stages et des déplacements. F. GUITET souhaiterait pouvoir compter sur des personnes volontaires pour la détection et des avis sur des joueurs qu'elle n'aurait pas pu voir elle-même. Erwan EDET (CS AVH 72 Le Mans) se propose. Les personnes intéressées peuvent la contacter directement.

Dans les perspectives internationales, il y a aussi la création de cette fédération internationale du Torball. Suite à ce championnat du monde, T. AKPWEH (UNADEV) et K. MEYSTRE (Suisse) ont pris contact et souhaitent agir auprès de l'Union Européenne des Aveugles et de l'Union Mondiale des Aveugles, pour faire une information la plus large possible sur le Torball. Parallèlement, un projet de statuts de fédération devrait être préparé par les Suisses et être transmis à l'ANTHV. Pour marquer la création de cette nouvelle instance, l'UNADEV souhaiterait qu'un tournoi des nations soit organisé en France. Il est actuellement en prévision pour mars 2016, sur Paris.

Concernant la coupe d'Europe des clubs champions, V. RIGNAULT précise que l'édition prévu le 24 octobre 2015 en Pologne est soumise à la condition stricte de licences Handisport. Les deux clubs qualifiés, le CAH Clermont-Ferrand en féminin et l'ASSHAV Poitiers en masculin, sont donc contraint cette saison aux doubles licences, FFH et carte sport. Il sera difficile l'an prochain de pouvoir participer à une telle compétition si l'ANTHV ne progresse pas au sein de l'IBSA, ce qui est peu probable.



Association Nationale du Torball Handi-Valide (ANTHV)
5, rue des Wallons - 75013 Paris
Tél. : 06-08-27-27-12 ; Mail : vincent.rignault@free.fr
Site web : www.torball-anthv.fr

Jean-Michel CONCAUD (CS AVH 31 Toulouse) demande quel type de sélection sera appliqué cette saison. A. HALLAMI lui répond qu'à la différence de l'année dernière où la disponibilité avait été demandé au plus grand nombre, c'est un système de présélection et de choix de l'entraîneur qui sera en vigueur. V. RIGNAULT ajoute que le collectif masculin prévoit plusieurs types de stages, outre les stages classiques, certains week-ends pourraient être consacrés au Torball et à d'autres disciplines, ou plus dirigés vers les jeunes pour leur montrer ce qui existe. Les stages pourront être ouverts aux entraîneurs de club qui souhaitent à leurs frais assister aux séances.

Jean-Michel CONCAUD (CS AVH 31 Toulouse) demande si la future fédération internationale compte organiser une coupe des vainqueurs de coupe et si les exigences pour participer à une compétition internationale seront les mêmes qu'à l'IBSA. V. RIGNAULT répond qu'il est un peu tôt pour connaître les compétitions qui seront organisées et qu'en fonction des partenaires comme l'UNADEV, tout devrait être fait pour que les conditions financières soient moins lourdes qu'avec l'IBSA.

Aurélien ROBIEU (CST Laval) pose la question quant aux autres nations en dehors de la France et la Suisse qui pourraient être intéressées par la fédération internationale. Il lui est répondu que les pays limitrophes, comme la Belgique et l'Allemagne, seraient certainement partisans d'une autre organisation pour le Torball car à terme, il leur sera difficile de participer avec l'IBSA. Le plus compliqué demeure la promotion du Torball dans les autres nations européennes et mondiales où le Goalball est plus implanté.

Joël MEYER (AH Yzeure) demande si la fédération internationale permettra d'atteindre le paralympisme. V. RIGNAULT souhaiterait déjà que cette fédération développe au mieux le Torball en Europe et dans le monde. Cela va demander beaucoup de temps. Le paralympisme viendra après.

Elisabeth WEZEMAEL (CAH Clermont-Ferrand) demande comment organiser un stage d'un collectif et à qui faut-il s'adresser. V. RIGNAULT lui répond de contacter A. HALLAMI qui lui donnera une réponse et celle de l'entraîneur concerné. Un stage féminin et un stage masculin ne peuvent avoir lieu au même endroit et à la même date. Ces stages sont intégralement pris en charge par l'ANTHV.

Aurélien ROBIEU (CST Laval) demande si les stages sont ouverts aux voyants. V. RIGNAULT répond que la fédération internationale n'étant pas encore opérationnelle, les stages demeurent pour l'instant réservés aux déficients visuels.

V. RIGNAULT conclut ce point sur l'international en remerciant vivement le Directeur du Phare d'Illzach (Mulhouse) qui a mis à disposition son établissement et son gymnase à l'occasion du stage de regroupement des deux collectifs avant le départ pour la Suisse et le championnat du monde.

9. Questions diverses

Jean-Michel CONCAUD (CS AVH 31 Toulouse) demande si les Conseillers Techniques de Zone (CTZ) sont toujours d'actualité et si il y aura encore des cahiers des charges à envoyer pour les organisateurs. V. RIGNAULT répond que les cahiers des charges existent bien et que le poste de CTZ est maintenu avec ou sans cette dénomination.



Association Nationale du Torball Handi-Valide (ANTHV)
5, rue des Wallons - 75013 Paris
Tél. : 06-08-27-27-12 ; Mail : vincent.rignault@free.fr
Site web : www.torball-anthv.fr

Jean-Michel CONCAUD (CS AVH 31 Toulouse) regrette que l'assemblée générale ait lieu pendant les vacances scolaires où les tarifs des transports sont plus élevés. V. RIGNAULT lui répond qu'il est difficile d'avancer cette réunion car outre un rendez-vous régulier sur le troisième samedi d'octobre, les administrateurs ont besoin d'un temps certain pour la préparer suite à la fin des inscriptions fixées au 30 septembre.

Jean-Michel CONCAUD (CS AVH 31 Toulouse) s'interroge sur la délocalisation de l'assemblée générale. Il lui est répondu que l'expérience avait déjà été faite et que chaque fois, cela faisait des mécontents. La situation centrale de Paris, particulièrement au niveau des transports en commun, est un atout qui peut satisfaire le plus grand nombre.

Joël MEYER (AH Yzeure) fait un appel pour ses féminines. Ne pouvant s'engager en challenge, il souhaiterait essayer d'inscrire une équipe pour l'open. Si des clubs ont en leur sein des joueuses en loisir qui seraient prêtes juste pour une compétition de venir renforcer l'effectif d'Yzeure, ils peuvent le contacter.

Jean-Michel CONCAUD (CS AVH 31 Toulouse) demande quels documents seront à fournir pour les compétitions. Il est répondu que la carte sport et le certificat ophtalmologique (original ou photocopie) seront réclamés. S. FILIPPINI ajoute que suite à la demande de cartes sport de son club, elles sont arrivées 15 jours plus tard sous forme dématérialisées par courriel.

A la question sur le manque de communication sur le site de l'UNADEV à propos du Torball, V. RIGNAULT suggère un peu de patience car le projet UNADEV/ANTHV est somme toute assez récent. De plus, il faudrait vérifier si l'UNADEV, mis à part le Cécifoot, communique beaucoup sur les autres disciplines.

A propos du site de l'ANTHV, V. RIGNAULT présente ses excuses pour le retard accumulé et assure qu'il sera bientôt opérationnel.

Aurélien ROBIEU (CST Laval) demande s'il existe une solution pour démonter rapidement des buts de Torball. V. RIGNAULT n'en connaît pas et invite à contacter M. GRELLIER sur la question pour qu'il fasse remonter les questions auprès de centurion, tout comme le tarif qui a fortement augmenté. Il est évoqué les buts et ballons d'IDEMASPORT qui sont à proscrire intégralement en cas d'organisation officielle. Des buts gonflables seraient peut-être la solution pour des buts d'entraînement, mais il n'est pas sûr que la largeur des buts supporte une structure gonflée.

Daniel SOULIE (CS AVH 31 Toulouse et arbitre) donne l'exemple de son club où la mairie a accepté de fixer au sol deux poteaux de buts rejoints en son sommet par une barre transversale. Cela fait uniquement trois barres par but à déplacer pour chaque entraînement.

Elisabeth WEZEMAEL (CAH Clermont-Ferrand) demande pourquoi l'ANTHV ne rachète pas les ballons récupérés par la FFH. V. RIGNAULT répond que si la FFH voulait vendre ces ballons, elle lui aurait déjà proposé. Par contre, chaque club peut s'adresser à la FFH pour essayer d'en acheter directement.



Association Nationale du Torball Handi-Valide (ANTHV)
5, rue des Wallons - 75013 Paris
Tél. : 06-08-27-27-12 ; Mail : vincent.rignault@free.fr
Site web : www.torball-anthv.fr

Erwan EDET (CS AVH 72 Le Mans) annonce qu'il a l'intention d'organiser un tournoi international le 5 novembre 2016 et souhaite savoir combien de temps avant il doit faire une demande d'aide auprès de l'ANTHV. V. RIGNAULT lui répond qu'il n'y a pas de délai fixe. Il peut prévoir dans les trois mois avant la compétition mais c'est surtout dès que son dossier est prêt avec le budget de l'organisation.

Jean-Michel CONCAUD (CS AVH 31 Toulouse) souhaite savoir si pour l'aide aux clubs organisateurs, il est nécessaire de faire un dossier avec un budget et à quel moment arrive le règlement. V. RIGNAULT répond qu'aucun dossier de demande n'est nécessaire du fait que cette aide est accordée forfaitairement à tous les organisateurs. Le règlement arrive directement de l'UNADEV en fonction des devis ou factures transmis, donc, avant ou après la compétition et en une ou plusieurs fois.

Elisabeth WEZEMAEL (CAH Clermont-Ferrand) annonce que son club organise un tournoi international le 13 mars 2016.

Elisabeth WEZEMAEL (CAH Clermont-Ferrand) souhaite avoir une facture de l'adhésion à l'ANTHV et au repas de l'assemblée générale. S. PRIGENT lui assure que ce sera fait.

Elisabeth WEZEMAEL (CAH Clermont-Ferrand) évoque l'élargissement du conseil d'administration et souhaite savoir si c'est toujours d'actualité. V. RIGNAULT lui répond que ce n'est pas un problème d'actualité mais statutaires. En effet, à la prochaine assemblée générale, non seulement les clubs qui auront un an d'adhésion pourront voter, mais en plus trois représentants de clubs pourront intégrer le conseil d'administration élus en assemblée générale. Le conseil pourra alors passer de 9 à 12 membres.

Avant de clore la séance, V. RIGNAULT remercie vivement l'ensemble des membres du conseil d'administration pour le travail accompli dans chaque département de cet organe de l'ANTHV et il espère que les efforts se poursuivront toujours dans le même sens. Toutes les personnes présentes à l'assemblée générale sont remerciées également pour leur présence, attention et participation, qui marquent leur confiance en l'ANTHV.

La séance est levée à 16h15.

Fait à paris, le 30 octobre 2015

Le Président de l'ANTHV :
Vincent RIGNAULT